



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-04-02

Séance du jeudi 9 avril 2026

Annule et remplace erreur matérielle

Date convocation : 1 <sup>er</sup> avril 2026	L'an deux mille vingt-six et le jeudi neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.
Nombre de membres en exercice 23	<u>Présents</u> : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Christophe BOUYALA, Hervé BRAHIC, Morgan CONTE, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Vincent LOPEZ, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Clément PHILIP, Emmanuelle NITOT, Framboise RONGIER, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.
Présents 22	<u>Pouvoirs</u> : Alain CLEMENT à Luc VEYRAT
Votants 23	<u>Secrétaire de séance</u> : Rino BENELLI

### Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,  
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal,

Considérant qu'une seule liste est candidate,

**Le Conseil municipal décide d'élire, à la MAJORITE (4 votes CONTRE) :**

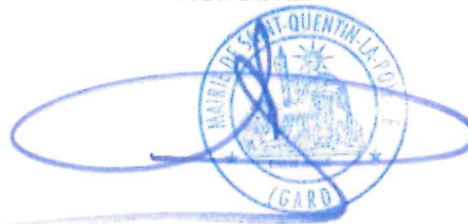
La liste de candidats suivante :

- Titulaires : Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Luc VEYRAT
- Suppléants : Michel DUSSAUD, Régine PESENTI, Hervé BRAHIC

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Rino BENELLI

Le Maire,  
Yvon BONZI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le :

**20 AVR. 2026**

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20260409-2026-04-022-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2026  
Date de réception préfecture : 20/04/2026